

# L'INSULAIRE

Publié par la Corporation des Propriétaires de l'Île pour la Conservation de l'Île Verte / CP287 Île Verte G0L IK0

## LES PROJETS DE LA CPICIV

Le nouveau conseil d'administration de la CPICIV s'est réuni à cinq reprises depuis juillet dernier. Ces rencontres ont permis d'identifier une longue liste de projets dans chacune des trois grandes missions de la Corporation : la protection de l'île, son aménagement et la promotion des liens entre tous ceux qui y vivent. Elles ont aussi permis à la CPICIV de travailler à plusieurs projets en ayant comme philosophie la concertation avec tous les groupes constitués de l'île. Parmi les projets en cours il faut mentionner :



### La protection de l'île

La constitution d'un nouvel organisme doté de bases juridiques permettant de recourir aux fiducies, aux servitudes de conservation ou de passage, aux acquisitions et cessions de gré à gré et à toutes autres transactions mobilières ou immobilières requises pour promouvoir la protection de l'île et son développement durable. L'objectif est de s'assurer que les générations futures pourront jouir des paysages de l'île, de sa biodiversité naturelle, de sa richesse patrimoniale et de son caractère champêtre et maritime.



Un projet de construction d'un chaland dans le but préserver le patrimoine maritime de l'île. Les démarches suivantes sont en cours : demandes de subventions; contacts avec des anciens, des artisans et des experts dans ce type de construction ; appels à la contribution (bois, matériaux, main-d'œuvre).

Finalement, une équipe travaille à la préparation d'un guide de la flore de l'île.

### L'aménagement de l'île

En collaboration avec conseil municipal et la Corporation des loisirs, la CPICIV a permis le traçage d'une piste de ski de fond le long du chemin de l'île cet hiver.

### La promotion des liens sociaux

Rappelons que le site Internet de la CPICIV ( <http://cpiciv.org/> ) a été entièrement refait. On y trouve, entre autres, tous les numéros de *l'Insulaire* depuis sa création et le répertoire téléphonique des gens de l'île.

Pour l'été prochain, la CPICIV prévoit mettre en place un système de commandes et de distribution de paniers bio sur l'île.

Finalement, le conseil d'administration de la CPICIV offre sa collaboration à l'équipe chargée de l'élaboration d'une politique familiale pour l'île.

## SOMMAIRE

PAGE 1 •	Éditorial
PAGE 2 •	Questions au comité d'urbanisme
PAGE 3 •	Questions au comité d'urbanisme
PAGE 4 •	Budget et priorités
PAGE 5 •	Prudence en hiver
PAGE 6 •	Bilan du 200 <sup>e</sup>
PAGE 7 •	Amoureux des îles
PAGE 8 •	Offre d'emploi

## Quelques questions au comité d'urbanisme

Entrevue réalisée par Charlotte Gingras

\*

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a été réactivé en 1995. Le premier mandat d'importance du comité fut de faire une analyse d'impact pour le dézouage. Cette analyse a servi de base, pour les modifications aux règlements apportées par le Conseil municipal en vue du dézouage qui s'est imposé en 1999. En 2000, le Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) a été adopté par le Conseil municipal. Depuis, les demandes de permis, pour tout projet de construction ou de rénovation touchant l'enveloppe extérieure du bâtiment, doivent être, au préalable, approuvées par le Conseil municipal suite à une recommandation du CCU.

Actuellement, les membres du CCU sont : Minnie Dussault, Sonia Levasseur, Michel Mainville, Charles Méthé, Jean-Bernard Ouellet, Louise Newbury et Jean-Claude Tardif.

Louise Newbury étant à la fois la secrétaire du comité et la représentante du Conseil municipal, c'est donc à cette dernière que L'Insulaire a posé quelques questions d'intérêt public.

*L'INSULAIRE : Ces dernières années, les nouvelles constructions au Bout-d'en-Haut ont fait beaucoup jaser à l'Île. Qu'en est-il du règlement d'urbanisme concernant la protection de la prairie?*

LOUISE NEWBURY : La règle du 85 mètres de largeur de terrain, au chemin, s'applique comme pour l'ensemble de l'Île. En ce qui concerne l'implantation, le règlement municipal stipule qu'au Bout-d'en-Haut (zone CH15), les propriétaires ont le droit de construire sur une bande de 50 mètres le long du chemin (le 50 mètres correspond à peu près du chemin jusqu'à l'arrière des granges existantes) ou dans une bande de 65 mètres le long du boisé. Aucune construction n'est possible au centre de la prairie.

Pour ce qui est de la zone A19 (zone qui commence près de la croix du chemin du Bout-d'en-Haut et qui se termine à la route à Clopha), les règles sont différentes. À part la marge de recul générale de 15 mètres du Chemin de l'Île, les propriétaires peuvent implanter leur maison où bon leur semble puisque lors de l'adoption du règlement, en 2005, la majorité des propriétaires de terrains de cette zone ont contesté cette partie de règlement en signant le registre. L'étape suivante aurait été la tenue d'un référendum sur la question auprès de l'ensemble des propriétaires avec les coûts en découlant, soit entre 4000 \$ et 5000 \$. Or, le conseil n'ayant pas le budget nécessaire pour assumer cette dépense, il n'y a pas eu de référendum et les critères d'implantation pour la zone A19 ont été malheureusement exclus du règlement.

*L'INSULAIRE : On s'interroge aussi à propos du projet de construction d'une auberge avec cinq salles de bain et d'une grosse remise, dans cette même zone A19.*

L.N.: D'entrée de jeu, il est important de clarifier qu'il s'agit d'un gîte et non d'une auberge. Le règlement municipal stipule qu'une habitation doit avoir une superficie minimale de 40 mètres carrés et une superficie maximale de 150 mètres carrés. Au Bout-d'en-Bas, dans la zone des petits chalets, la superficie maximale permise est de 80 mètres carrés et, dans les zones situées au nord de l'Île, la superficie maximale est de 120 mètres carrés. Ce projet de construction fait près de 150 mètres carrés et la maison, tout comme la remise, est conforme aux superficies de construction permises dans cette zone. En ce qui concerne un éventuel stress sur la nappe phréatique, selon un rapport hydrogéologique fourni par la division des eaux souterraines du ministère de l'Environnement du Québec en 1991, la quantité d'eau maximum disponible sur l'Île Verte pour l'approvisionnement en eau potable pourrait alimenter une population de 9500 habitants. On est donc loin d'une pénurie d'eau.

*L'INSULAIRE: Est-ce que vous envisagez des nouveaux changements aux règlements d'urbanisme?*

L.N.: Oui, nous cherchons constamment à améliorer les règlements. Les changements sont progressifs et nous nous ajustons lorsque nous décelons une faiblesse ou une incohérence dans nos règlements. Récemment, nous avons changé le règlement relatif aux bâtiments secondaires. L'ancien règlement stipulait qu'on ne doit pas ériger de bâtiment secondaire plus haut que sa maison, ce qui est parfait pour une zone résidentielle urbaine mais qui ne fait aucun sens pour nous à l'Île. Maintenant, on peut bâtir un garage, une remise, une petite grange, sans se préoccuper de la hauteur de la maison. De nouveaux critères de construction (superficie, hauteur, matériaux et implantation) ont été ajoutés aux règlements. Il est à noter qu'on ne peut pas avoir deux unités d'habitation sur le même terrain et par conséquent, il est clair qu'un bâtiment secondaire ne peut servir à des fins d'habitation.



*L'INSULAIRE : Comment voyez-vous l'intégration architecturale des nouvelles maisons?*

L.N.: Les nouvelles constructions doivent se conformer au PIIA et s'inspirer du patrimoine bâti de l'Île. Des critères de construction ont été intégrés aux règlements (superficies minimales et maximales, un étage et demi, niveau du rez-de-chaussée à au plus 1,5 mètre du niveau moyen du sol et pente maximale du toit à 50 degrés). Les matériaux de recouvrement sont aussi définis et



pour ce qui est des couleurs, nous suggérons de respecter une gamme de couleurs historiques pour les maisons près du chemin. Au nord, nous demandons que les couleurs choisies s'intègrent aux teintes naturelles de l'environnement.

*L'INSULAIRE : Comment voyez-vous le déboisement et la multiplication des chemins d'accès plus ou moins larges aux nouvelles propriétés éloignées du chemin?*

L.N.: En ce qui concerne les chemins, il n'y a pas de restriction et les propriétaires peuvent se construire les chemins d'accès qu'il leur faut. Toutefois, je trouve certains déboisements inquiétants comme lorsque des propriétaires coupent leur ligne sur une largeur de dix à quinze pieds. Autrefois, à l'Île, on marquait simplement la ligne par une entaille à la hache sur les arbres. Nous avons une grande préoccupation pour la préservation du couvert forestier du nord de l'Île. Un de nos objectifs prioritaires est de maintenir l'allure sauvage de la rive nord. Le camping ne doit pas être visible de la rive, les constructions ne sont pas permises dans une bande de 100 mètres par rapport à la ligne des hautes eaux et les ouvertures vers le fleuve doivent être limitées à cinq mètres seulement, en face d'une construction.



*L'INSULAIRE : Le comité d'urbanisme a-t-il des projets en marche?*

L.N.: Nous souhaitons rapidement intégrer nos règlements dans le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup afin que ces derniers ne risquent pas d'être balayés par un nouveau conseil municipal qui aurait d'autres vues sur le développement. Je pense notamment à la protection des rivages de 50 et 100 mètres, à la protection de la forêt, à la largeur des terrains à 85 mètres et à l'obligation d'être bornés au chemin et au fleuve. Nous sommes prêts depuis longtemps à cette intégration, mais la MRC se fait attendre!

Nous sommes aussi en réflexion sur la mise en place de règlements spécifiques, pour le Bout-d'en-Bas, dans la zone des petits chalets. Cette zone n'est pas comparable à ce qui se passe ailleurs, sur l'Île, et je crois qu'il faut apporter quelques ajustements à la réglementation.



*L'INSULAIRE : Comment voyez-vous votre rôle dans un futur proche?*

L.N.: Nous allons continuer à travailler pour l'harmonie et la préservation de l'Île. La multiplication des nouvelles constructions nous oblige cependant à nous remettre en question. Alors que les règlements étaient considérés comme des plus sévères, il y a quelques années, maintenant, on se fait dire que nous ne sommes



pas assez sévères. Nous devons continuer à nous ajuster et à améliorer les règlements mais il y aura une certaine limite à ne pas dépasser afin d'éviter de faire de l'ingérence dans les projets personnels des propriétaires. Il faut trouver le bon équilibre entre les goûts et les besoins de chacun et l'intérêt collectif.

*L'INSULAIRE : Au-delà du design des habitations, les nouveaux projets de développement se multiplient et modifient de plus en plus le paysage de l'île : maisons imposantes, plusieurs visibles du chemin, bâtiments secondaires, chemins d'accès, déboisement, sans parler des possibilités de dérogations et de contestations. La question de l'intégration du bâti au paysage devient un incontournable. Qui, d'après vous, devrait se pencher sur cette question?*

L.N.: Je crois que ce que nous avons fait, à date, en ce qui concerne l'urbanisme, est une très bonne base pour la préservation des paysages. Nous avons limité la superficie de construction à 150 mètres. Nous avons établis plusieurs zones de protection où les constructions ne sont pas permises : tous les rivages de l'Île, la zone forestière au centre de l'Île, la prairie entre le phare et la plage et une petite zone au Bout-d'en-Haut. Les critères d'implantation dans la zone CH15, contribuent à l'intégration du bâti au paysage et protège aussi la prairie. De plus, nous pouvons citer les nouvelles installations de fils électriques qui doivent maintenant être enfouis à la grandeur de l'Île. À nulle place ailleurs nous devons avoir de si grands terrains pour construire une seule maison. La densité de construction, sur l'Île est très faible et chaque propriétaire a le privilège d'occuper un terrain exceptionnel et d'une grande superficie. Grâce à nos règlements de lotissement, les propriétés (en majorité) ont la chance d'avoir une partie boisée et un accès au fleuve. Chaque propriétaire a le privilège d'avoir une vue unique et incomparable. Quand je compare avec les berges des autres municipalités, le long du Saint-Laurent, je considère que nous avons fait du bon travail.

Lorsqu'on accède à l'Isle aux Grues, la première chose que l'on voit c'est une rangée de petits chalets de toutes sortes et une rangée de poteaux électriques. Mais l'intégration ne relève pas seulement de la réglementation qui ne peut pas tout régler. Elle doit venir de chacun des individus. Chaque erreur a un impact négatif sur les paysages que nous voulons préserver. L'intégration passe donc par l'implication des individus qui composent notre communauté et par la volonté de chacun de mettre l'accent sur l'intérêt de la collectivité avant leurs intérêts personnels. Lorsqu'un propriétaire implante sa maison sur un emplacement qui lui donnera la meilleure vue, inévitablement il y a un impact négatif sur le paysage puisque sa maison sera très visible. L'intérêt de la collectivité est alors relégué à l'arrière plan. Une implantation plus discrète, moins visible aurait moins d'impact sur le paysage et serait par conséquent plus acceptable pour la collectivité; le propriétaire pourrait quand même jouir d'une vue très acceptable. Mais qui sera assez sage pour choisir le bien-être de la collectivité?

La Municipalité aurait voulu obtenir le statut de « paysage humanisé » dont le programme avait été mis sur pied par le

Gouvernement du Québec. Ce statut nous aurait permis de nous positionner dans une case protégée, à part, lors de négociations avec les différents ministères. Le niveau de préservation de l'Île, et tous nos règlements d'urbanisme déjà en place faisaient en sorte que notre dossier était très étoffé. Nous avons reçu la confirmation que notre candidature était à la hauteur de ce statut. Malheureusement, ce programme a été abandonné par manque de volonté politique du gouvernement du Québec. Avec ce statut, nous aurions pu figer nos acquis et élaborer d'autres stratégies de conservation. Il n'y avait pas de règle préétablie, nous devions élaborer nos propres règles avec l'aide de la population, à partir de consultations publiques, et développer des méthodes d'application pour nous assurer du respect de ces règles.

Le dossier du statut de paysage humanisé est maintenant derrière nous mais rien ne nous empêche de continuer à travailler dans le même sens. Un nouveau colloque est maintenant dans l'air pour faire suite à celui de 2001. Possiblement en 2010. Il y a de nombreux nouveaux propriétaires à l'Île et il serait intéressant de revoir avec eux nos stratégies de conservation et développement.\*

## BUDGET ET PRIORITÉS

### 2010

Bonne année et souhaitons nous après une élection, une évolution harmonieuse de notre communauté.

L'année 2010 comme chaque année sera une année de changement. Les priorités de la Municipalité seront assez similaires aux priorités des dernières années avec en prime une Politique de la famille (avec ou sans enfants) et des aînés. Sur chacun de ces points nous aurons à échanger.

Quant au budget 2010, il ne contient pas de hausse de taxes importantes et pour la majorité, une stabilisation des taxes. C'est une première en sept ans, enfin.

Les priorités municipales les plus importantes pour l'avenir de notre communauté sont :

- La réalisation de la restauration de l'église en centre polyvalent comprenant une bibliothèque et une salle communautaire. Cette salle nous a manqué énormément en 2009 et nous manquera aussi en 2010. Le financement achoppe sur l'obtention d'une subvention de 90%. Le gouvernement hésite compte tenu de notre richesse foncière per capita qui est très élevée. Rappelons que l'utilisation de la vente de l'école Fraser (50%) constitue notre mise de fonds de 10%. Nous aurons à régler ce dossier impérativement en 2010.

- Le règlement du contentieux de la facture de la SQ qui dure depuis plus de deux ans sera réglé, je l'espère, en 2010. Nous comptons beaucoup sur notre député M. d'Amours pour amener une solution permanente à la suite de la reconnaissance du problème par l'ancienne ministre Mme Normandeau et le ministre actuel M. Lessard du MAMROT.

- La réalisation et l'adoption par la Municipalité de la Politique familiale et des aînés sera une opération de consultation et de conception d'envergure qui, je l'espère, nous guidera dans la prise de décisions futures.

- Les discussions tripartites, avec la Société des traversiers, Inter-Rives et la Municipalité, quant aux modes de transport de l'Île et de leur intégration viseront l'amélioration des transports tant au niveau de la quantité de services que leur qualité, tout mode de transport confondu. Les discussions se compléteront avec l'étude de l'opportunité de changer le traversier pour un neuf pour les prochains 30 ans. La reconstruction des quais avec Pêches et océans, qui est rendu à l'étape des plans et devis, sera aussi intégrée pour avoir une traverse revue et corrigée dans tous ses facettes. Tous ces dossiers évoluent actuellement dans la bonne direction mais demanderont plein d'énergie et de suivi et une bonne collaboration entre Inter-Rives et la Municipalité.

- La Municipalité portera aussi une attention particulière au projet de rénovations des Maisons du Phare, pour que ce lieu exceptionnel de notre patrimoine soit remis en état. Il est dans nos priorités.

- Une révision de la gestion des règlements d'urbanisme sera entreprise pour améliorer le service à nos citoyens et des modifications aux règlements seront proposées.

- La prévention des incendies, après trois événements malheureux en 2009, fera l'objet d'actions très concrètes pour diminuer les risques d'incendies de tout genre.

On pourrait ajouter plein d'autres priorités, mais notre capacité d'entreprendre est bien limitée et, grâce au bénévolat de plusieurs dont celui des conseillers et des conseillères, nous faisons déjà beaucoup. Il est important de terminer ce que nous avons entrepris avant de multiplier les nouveaux projets et augmenter les attentes de tous et chacun. Notre principale limite et notre principal atout est au niveau des ressources humaines.

#### Budget 2010

Quant au budget, je vous incite à visiter le site de la municipalité pour aller voir le budget en détail si le coeur vous en dit. En deux mots, les dépenses augmentent substantiellement sous l'importance de quelques dépenses largement subventionnées et donc sans effet significatif sur vos taxes. Ainsi : les dépenses associées à la Politique familiale et à la politique des aînés

(27 000 \$), l'achat de sable (25 000 \$), le transport collectif (8 000 \$) et le nouveau site web de la Municipalité (3 500 \$). Les dépenses totalisent 366 334 \$ en 2010 comparativement à 316 891 \$ en 2009, soit une hausse de 7,6%. On comprendra que d'autres dépenses subventionnées et réalisées en 2009 ont été enlevées des dépenses 2010.

Ce que ne dit pas ce budget, c'est qu'avec à peu près les mêmes dépenses nous avons amélioré grandement les services à la population tant sur les chemins d'été que d'hiver et la comptabilité, qui nous a si longtemps fait défaut, est très bien tenue. Merci aux personnes qui incarnent ces améliorations car sans elles l'administration n'aurait pas d'âme.

Pour finir, les taxes totales perçues totalisent 184 686 \$ en 2010 comparativement à 179 376 \$ en 2009 soit une hausse de 3%. Toutefois, comme nous sommes plus nombreux à nous partager le gâteau plutôt indigeste, la majorité d'entre nous ne verrons pas de hausses significatives.

Après une superbe année 2009 en activités communautaires

et une année de renouveau à la CPICIV et à la Municipalité,

regroupons nos énergies pour assurer une évolution harmonieuse de notre communauté.

Merci à tous nos bénévoles, avec eux l'île peut rêver.

Gilbert Delage  
Maire

Alger, 12 janvier 2010

## 5

### C'est l'hiver, soyez prudent!

L'hiver est déjà commencé depuis quelques mois avec son lot d'inconvénients. Pour faciliter cette période hivernale et la rendre plus agréable, il est important de prendre quelques précautions.

Depuis cette année, il est obligatoire que nos véhicules soient chaussés de quatre pneus d'hiver du 15 décembre au 15 mars. En tout temps, avant votre départ, assurez-vous qu'il y a de l'essence au moins à la moitié du réservoir. Ayez en votre possession certains articles pouvant vous aider si vous rencontrez un problème : une trousse de premiers soins, une couverture chaude, une lampe de poche et une pelle. En cas d'accident, il faut avoir le matériel nécessaire pour pouvoir rester au chaud et être visible en attendant l'arrivée des secours. Peu importe la distance que vous avez à parcourir, il est nécessaire que le véhicule soit déneigé complètement, incluant les vitres, le toit, le capot et les phares. Votre visibilité ainsi que celles de ceux qui suivent seront ainsi améliorées.

Une fois engagé sur la route, il faut se méfier des conditions routières et adapter sa conduite en fonction de celles-ci. Rappelez-vous que la chaussée glacée ou enneigée n'offre presque pas de résistance au freinage et peut provoquer un dérapage. Il faut prévoir de partir à l'avance et adopter une vitesse et une distance sécuritaire avec les autres véhicules. Vous devez immobiliser votre véhicule? Prenez garde de ne pas le faire de manière à ne pas être visible, à gêner la circulation ou l'exécution des travaux de déneigement. Vous ne devez pas entraver l'accès à une propriété.

Lors d'une tempête, nous vous recommandons fortement d'utiliser votre véhicule que si cela est vraiment nécessaire.

Rappelez-vous qu'il est strictement interdit de projeter de la neige sur la chaussée, particulièrement lors du déneigement des vos propriétés privées.



Les policiers de la Sûreté du Québec  
MRC de Rivière-du-Loup



# LES FÊTES DE LA FIERTÉ VERDOYANTE

## BILAN DES FÊTES DU 200<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE

### DU PHARE DE L'ÎLE VERTE

« C'est fini... » (snif). N'est-ce pas à ce slogan de l'émission Juste pour rire auquel l'on songe après ces quatre années de festivités et de retrouvailles à l'occasion du 200<sup>e</sup> anniversaire du phare de l'île Verte. Quatre années bien remplies, quatre années de succès, quatre années de fierté. « Cet endroit idyllique vous appartient toujours, car vous en avez fait votre univers. », nous a confié un participant qui ajouta aussitôt : « J'admire votre attachement à ce lieu "sacré" et...je vous envie!! Cette découverte restera gravée dans ma mémoire! »

Verdoyantes et Verdoyants, vous êtes venus par centaines, le plus souvent accompagnés de membres de vos familles et de vos amis; vous en avez parlé à des centaines de visiteurs qui étaient de passage et qui se sont joints à nos fêtes; vous nous avez encouragés par vos bonnes paroles. Cela a contribué grandement au succès de ces quatre années. Mais il est une chose qui fut encore plus déterminante, c'est votre générosité. C'est cette générosité qui nous a permis de faire la différence et de réaliser toutes les activités au programme. Comment votre générosité s'est-elle manifestée? D'abord, comme nous venons de le dire, par votre présence. Vous avez été constants; du début jusqu'à la fin; beau temps, mauvais temps. Ensuite, par votre bénévolat. On est à compiler les heures que vous avez consacrées. C'est renversant. Que ce soit dans l'ombre comme aux différents comités, derrière un ordinateur ou au téléphone pour obtenir du financement ou réunir les exposants, ou en plein jour, sur le terrain, à participer aux corvées, couper des arbres, ériger le Blanc, monter les chapiteaux, servir les brunchs. Le Comité du 200<sup>e</sup> et la Corporation des maisons du phare vous disent MERCI. Résidents de l'île, Verdoyants, comme il convient de vous nommer, considérez que le succès de ces fêtes vous revient en grande partie.

Il convient ici et pour la postérité de rappeler quelques grands moments de ces quatre années où nous avons célébré le doyen des phares du Saint-Laurent et avec lui les Insulaires qui l'ont entretenu et qui continuent de lui rendre hommage.

La liste n'est pas exhaustive : En 2006, présentation d'une modélisation du site du phare en 3D, lancement d'une première affiche et conférence de Charles Lindsay. En 2007, lancement du calendrier et du Grand livre d'or des Lindsay, conférence d'Yves Préfontaine. En 2008, lancement d'une seconde affiche, film de Rodrigue Gignac, concours de photos. En 2009, lancement

du livre L'île Verte, le fleuve, une île et son phare, enfouissement des fils électriques, reconstruction du Blanc, vernissage de peinture et exposition de photos anciennes. C'est sans compter les corvées d'élagage du boisé, les mardis de la Culture, les maquettes du phare, la rénovation des maisons, le renouvellement des expositions, la présence assidue des artistes, la plaque en l'honneur de Peter Fraser, le dévoilement d'un timbre souvenir sur le phare à partir d'un tableau de Ginette Caron et surtout le lancement d'une série de DVD sur l'île Verte par Robert Desrosiers et André Lévesque.

Un moment fort de ces festivités fut l'événement de clôture du 12 septembre dernier. Pas moins de 150 personnes se sont entassées sous un grand chapiteau blanc pour célébrer les artisans du phare qui ont été invités à allumer 13 chandelles en souvenir des premiers signaux lumineux de 1809, pour ensuite voir et entendre la mezzo-soprano Françoise Dubé, accompagnée du pianiste Paul Talbot, créer une chanson composée pour la circonstance par Laurette Fraser et intitulée « Les quatre saisons de l'île Verte ».

Avec une petite équipe, peu de moyens financiers, grâce à l'appui tangible des organismes d'ici et d'ailleurs, plus particulièrement la Municipalité, nous avons conduit le bateau à bon port. Notre énergie, nous l'avons reçue de tous les Insulaires; vous voir fiers nous a donné des ailes. Vous nous avez exprimé votre satisfaction, vous avez raffermi votre sentiment d'appartenance à l'île, vous avez acquis une meilleure connaissance de l'histoire de l'île et du phare, vous vous êtes approprié son site. Nous en sommes comblés. Merci et à la prochaine.

(Consultez le site [www.ileverte.net](http://www.ileverte.net) pour connaître les détails du bilan des fêtes)

#### Composition du Comité des fêtes

Jocelyn Lindsay, président  
Nicole Picard, trésorière  
Jean-Claude Tardif, secrétaire  
Jean Cloutier  
Denis Cusson  
Lise Cyr  
Gérald Dionne  
Michèle Dionne  
Anaïs Giroux-Bertrand  
Charles Méthé



Photos: RD /  
De g. à d.  
Jocelyn, Lise, Jean,  
Nicole et Jean-Claude

# AMOUREUX DES ÎLES



Depuis le 19 octobre 2009 Paul Arseneau et Suzanne Chénard partagent la responsabilité des soins infirmiers à l'île. Au printemps, Suzanne avait lu dans le Soleil que l'on cherchait un infirmier pour l'île Verte. La description correspondait tellement à Paul qu'elle lui avait dit : « Je t'ai trouvé un poste! ». En juin, ils viennent faire un tour à l'île, et leur rencontre avec André Cloutier est très positive. Quelques jours plus tard, Paul passe une entrevue très encourageante à l'hôpital de Rivière-du-Loup, mais sa candidature n'est pas retenue - à sa grande déception. À la fin de l'été le poste est de nouveau ouvert et, cette fois, Paul est engagé! Suzanne prend alors la décision de venir travailler à l'île, elle aussi. Une décision qui n'a pas été facile, car Suzanne était très attachée à son poste et à son équipe en santé communautaire au CLSC de Rimouski. À l'île, Paul assumera davantage le volet des urgences, dont il a une grande expérience, pour avoir travaillé durant de nombreuses années à l'urgence de l'hôpital de Rimouski; Suzanne se concentrera davantage sur les aspects reliés à la santé communautaire. (Au début de leur vie commune, Paul et elle ont déjà travaillé ensemble à Parent et à Clova.) Pour Paul et Suzanne, la santé est indissociable de la vie elle-même. Ils croient dans une prise en charge de l'individu qui lui permet d'être autonome dans sa famille, dans sa collectivité et en symbiose avec son milieu. Ils considèrent que leur travail consiste à informer, à évaluer les besoins en matière de santé et à proposer des interventions. Pour eux, les règles éthiques de leur profession sont essentielles, notamment le secret professionnel. Paul et Suzanne valorisent énormément les liens avec les autres intervenants de la santé, car ces liens sont indispensables à une bonne prise en charge des problèmes de santé.

## Retour en arrière

Paul Arseneau est né en 1958 aux Îles-de-la-Madeleine, sur l'île du Havre-aux-Maisons, au sein de deux familles de

gardiens de phare et de pêcheurs de hareng. Suzanne est originaire du Bic, et elle a effectuée plusieurs séjours aux Îles-de-la-Madeleine en compagnie de son père, directeur au CSSS de Rimouski. Ils se sont rencontrés durant leur DEC en techniques infirmières au Cégep de Rimouski et se sont mariés en 1984. Le couple a trois enfants, Julien, François et Anne-Marie.

Paul et Suzanne ont entendu parler de l'île Verte dès leur enfance. La mère de Paul racontait que, en 1938, le grand-père Elphège Bourque, alors gardien de phare au Rocher aux Oiseaux, s'était inquiété d'un éventuel transfert à l'île. Quant à Suzanne, elle avait entendu Jocelyn Lindsay, un grand ami de son père, raconter « son » île. Plus tard, Suzanne entendra de nouveau parler de l'île Verte par Adrienne Fraser, la tante de Claudette.

*« Ode à la nature, service et dévotion à des gens de cœur qui font de l'île Verte ce qu'elle est aujourd'hui »*

C'est en ces termes que Paul exprime son bonheur de travailler à l'île Verte. Il retrouve ici beaucoup de son île natale : « les boucaneries, le phare, le sable, la mer, la rudesse du nord et sa côte d'or, la douceur du sud et sa côte d'argent dans le chaud soleil du matin ». Tout le séduit et le rappelle à lui-même, « l'argile, pure, verte, la terre mère le paysage sans cesse renouvelé, la valse des gens affairés aux rythmes des marées ». Il aime tout particulièrement le bout d'en haut, son quai, son dénudement et, presque chaque jour il arpente les terres de Pierre Fraser, « du sud au nord et du nord au sud. Et il est très reconnaissant de pouvoir le faire. J'y vois toute la beauté du monde et j'en rends grâce. ». Paul se sent aussi à l'unisson avec les insulaires « peuple fier, vaillants et travailleurs, indépendants et dépendants des liens développés et entretenus avec la côte et le reste du monde, qui suscitent le respect et l'humilité ». Il faut mentionner également la satisfaction que Paul et Suzanne éprouvent à vivre et à travailler dans le nouveau dispensaire. Pour eux, ce bâtiment est « une réussite totale ».

## Les temps libres

En plus de leur passion pour leur travail, Paul et Suzanne ont de nombreux centres d'intérêts, parfaitement compatibles avec leur vie à l'île. Ils aiment la marche, le vélo, le ski (comme André Cloutier, Paul affirme que l'hiver est sa saison préférée). Amoureux de la mer, Paul a beaucoup navigué à la voile (plusieurs traversées entre Rimouski et les Îles-de-la-Madeleine et jusqu'aux Antilles). À l'île, il a un plaisir fou à pouvoir utiliser sa chaloupe. Suzanne, de son côté, aime la peinture, le vitrail, la musique, la danse et, en particulier, le folklore international. Suzanne et Paul sont aussi des adeptes du yoga et de la méditation. Amoureux des îles, Paul et Suzanne trouvent ici l'essentiel à leur bonheur.

Texte et photo: Michèle Giresse

# OFFRE D'EMPLOI

La Société Inter-Rives de l'Île-Verte inc. laquelle exploite le service du traversier « La Richardière » entre Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et la municipalité de l'Isle-Verte est présentement à la recherche de personnes pour combler des postes de :

## MATELOT

TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL (2 jours/semaine)

De la mi-avril à la mi-novembre

Sous l'autorité directe du capitaine, la personne titulaire de ce poste, de façon générale, exerce les fonctions de matelotage notamment lors de l'appareillage et de l'accostage, l'embarquement et le débarquement, l'entretien du traversier et certaines tâches de mécanique de base.

### Exigences

- Détenir un diplôme de secondaire V ou l'équivalent
- Avoir des connaissances de base en mécanique
- Être prêt à suivre les formations exigées par Transport Canada
- Posséder la capacité de travailler en équipe
- Avoir des aptitudes à travailler avec le public
- Posséder des connaissances en signalisation serait un atout



Salaire : 12,70 \$ / heure

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae par la poste avant le 19 février 2010 à :

Madame Marie LeBlanc

Gérante

Société Inter-Rives

1804, route du Quai-d'en-Bas

Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

G0L 1K0

Indiquer sur l'enveloppe : **Concours Matelot**



Calendrier des prochaines séances ordinaires  
du conseil municipal pour l'année 2010 :

5 mars à 20h00 (ou 9h30 si transport par hélicoptère)
2 avril à 9h30
14 mai à 20h00
4 juin à 20h00
2 juillet à 20h00
13 août à 20h00
10 septembre à 20h00
1 octobre à 20h00
5 novembre à 20h00
3 décembre à 20h00 (ou 9h30 si transport par hélicoptère)